

ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire  
de l'AAPPMA de Pont-Aven  
Du 18 février 2018

COMPTE RENDU

27 pêcheurs ont assisté à cette assemblée générale.

Rapport moral de l'année 2017

Le président salue l'assemblée et remercie les administrations, les entreprises et les bénévoles qui aident l'AAPPMA dans son fonctionnement.

- Le soutien de la mairie de Pont-Aven et de son maire Jean Marie Lebret, les Syndicats d'eau de Pont-Aven et de Riec-sur-Belon, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération (Gérard Martin et le technicien Brice Guesdon).
- La caisse locale du Crédit Agricole de Pont-Aven.
- l'Association Bretonne de la Pêche à la Mouche.
- Les bénévoles qui participent à nos chantiers d'entretien et de restauration de l'Aven, du Pennalen et du Moros.
- Aux participants à cette AG.

Effectifs 2017

Le bilan de la vente de cartes de pêche, au nombre de 45 en 2010, se porte à 142 en 2017. Cette augmentation marque l'engouement des pêcheurs pour notre AAPPMA. L'objectif est de dépasser les 150 membres.

Type de cartes	Dépôt	Internet	Total
Majeures	32	8	40
EHGO	30	20	50
Femme	4		4
Mineur	11	5	16
Découverte - 12ans	29	3	32
Total	106	36	142

Cela sera possible par les actions ci-dessous :

- 2 nouveaux points de vente de nos cartes Décathlon de Concarneau et le bar PMU de l'Aven à Pont-Aven.

- Partenariat avec le collège des Abbés Tanguy.
- Développement de l'école de pêche (MJC et *Plassojeunes*). Le président fait appel aux bénévoles pour renforcer l'équipe encadrante.
- Intensifier notre présence à Concarneau.
- Renforcer le site internet géré par Jean Jacques Barzic et qui fait connaître notre association.
- Lancement du nouveau dépliant que Jean Jacques Barzic prépare. Celui-ci sera déposé dans tous les points de vente et les offices de tourisme et envoyés à nos adhérents.

### Bilan halieutique :

#### Truites :

- Abondantes dans nos rivières, de petite taille sur le Moros. Les zones éclairées par notre entretien produisent de nombreuses éclosions (espèces fourragères).

#### Saumons :

- PHM - TAC non atteint - cette espèce est en régression partout sur le territoire. Sur les rivières ayant le vidéo-comptage les PHM représentent sur le stock total (PHM+1HM) : 13,6% Scorff - 13% Aulne - 19% Sélune - 25% Elorn. Taux d'échappement élevé sur le Scorff et l'Aulne. Nous pouvons en déduire que la population de PHM est comprise entre 15 et 20% (ceci étant une moyenne).

### Protection des PHM :

- Fermeture de juin - instauration de réserves - interdiction de la crevette. Fermeture de la pêche des PHM si la tendance continue ?

### 1HM :

- Remontée importante de cette espèce et depuis 2 années plus tôt dans la saison (mi-mai/juin) d'où l'intérêt de fermer en juin pour les protéger.
- Pêche perturbée par une importante sécheresse.
- Comportement anormal de certains pêcheurs qui ont profité de la vulnérabilité des poissons ce qui a entraîné l'instauration de quotas individuels pour 2018.
- La fermeture de la pêche la 2ème quinzaine de juillet a été refusée par Rosporden et le Steir Goz. Les rivières du 29 devaient fermer le 1er août mais la décision n'a pas été prise.

### Réglementation « migrants » :

- PHM : les abers ferment au mois de juin.
- 1HM : fermeture mardi / jeudi et vendredi
- Interdiction de la crevette sur les rivières du Camfrout, de la Mignone et Daoulas (Faou)
- Fermeture générale le 15 octobre (exception du Goyen et des rivières de Daoulas)

- Triple interdit sauf sur le bassin de l'Ellé-Isole

#### Objectif 2019 :

- Fermeture mardi/vendredi
- Autorisation du triple
- Interdiction de la crevette sur le 29

#### Quota individuel :

- 6 poissons dont 2 PHM
- Déclaration en ligne des captures ?
- Nécessité de déclarer ses captures car sinon le TAC des rivières peut être revu à la baisse et la rivière, à terme, peut être fermée pour la pêche au saumon.

#### Pollution/braconnage :

- Pollution : appeler le 18 en premier, puis agent AFB (06,72,08,12,38), puis gendarmerie, puis le président de l'AAPPMA et enfin le maire de la commune.
- Braconnage : appeler l'agent AFB/gendarmerie, le président de l'AAPPMA ou membre du bureau. Notre association cherche un garde particulier (possibilité d'une indemnité forfaitaire, paiement de l'abonnement de son portable).

#### Chantiers entretien restauration :

- 2017 : Aven + de 500 heures - Moros 220 heures
- 2018 : prévisions Aven 500 à 600 heures - Moros 220 heures
- Entretien en priorité des frayères pour améliorer la capacité d'accueil de notre rivière.

#### Subventions :

- Demande aux mairies de Pont-Aven et Riec sur Belon
- Demande au Syndicat d'eau de Moëlan et à la CCA qui regroupe tous les syndicats d'eau de Concarneau agglomération
- Versement de 1500€ de la CCA pour le Moros
- Versement de Quimperlé communauté, pour les travaux sur l'Aven (moitié de nos dépenses)
- La FNPF pour les dépenses non payées des chantiers de déboisement
- Paiement des cartes de pêche et du règlement par la CRCA de Pont-Aven.
- Subvention exceptionnelle de l'ABPM : 500€

#### Rapport du président : vote pour l'approbation

- pour : 27
- contre : 0
- abstention : 0

#### Rapport du trésorier : vote pour l'approbation

- pour : 27
- contre : 0
- abstention : 0

#### Nouvelle mission de l'AFB :

- 50% de leur temps pour la surveillance des rivières à migrateurs
- Pollution (voir la démarche ci-dessus)

#### Ecole de pêche :

- Dossier APN (atelier pêche-nature)
- Partenariat avec le collège des Abbés Tanguy 25 séances pour l'apprentissage (le vendredi de 12h45 à 13h30) avec 25 élèves
- Formation jeunes de *Plassojeunes* et la MJC de Trégunc

#### Calcul des TAC de nos rivières :

- TAC castillons ? Est-ce le seul problème ?

#### Projet d'un troc et puces/troc et pêche

#### Questions diverses :

- Voir les mairies de Nevez et Trégunc

le président déclare l'Assemblée générale close et invite les personnes présentes au pot de l'amitié.

Le Président

Charles Noblet